



# L'IMMOBILIÈRE de la GARE

## HONORAIRES AGENCE 2019

### Transactions :

- Terrains de loisirs : 20% TTC à charge acquéreur
- Terrains à bâtir : 10% TTC à charge acquéreur
- Granges, garages : 10% TTC à charge acquéreur
- Appartements : - 99 999 € : 10 % TTC à charge acquéreur  
+ 100 000 € : 7% TTC à charge acquéreur
- Maisons : - 99 999 € : 10% TTC à charge acquéreur  
Entre 100 000 € et 199 999 € : 7% TTC à charge acquéreur  
Entre 200 000 € et 299 999 € : 6% TTC à charge acquéreur  
Entre 300 000 € et 499 999 € : 5 % TTC à charge acquéreur  
+ 500 000 € : 4 % TTC à charge acquéreur

### Locations :

- Honoraires prestations visite, constitution du dossier, rédaction du bail :
  - 8 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable, à charge locataire
  - 8 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable, à charge bailleur
  - Honoraires état des lieux d'entrée :
    - 3 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable, à charge locataire
    - 3 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable, à charge bailleur
- Honoraires d'entremise et de négociation : Forfait de 165 € TTC à charge bailleur

- \* Nos honoraires peuvent être arrondis à 0,20 % inférieur ou supérieur.
- \* Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %.
- \* En cas de délégation, ce sont les honoraires de l'agence mandatée qui s'appliquent.
- \* Barème par tranches non cumulatives.